



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Laos

Question écrite n° 7813

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur la situation dramatique que connaissent près de 8 000 personnes de l'ethnie des Lao Hmongs, laquelle est pourchassée par l'armée laotienne depuis plus de trente ans en raison de l'aide apportée à la France lors de la guerre d'Indochine, puis aux États-Unis lors de la guerre du Vietnam. Il semblerait que, depuis cette époque, près de 20 000 hmongs aient abandonné leur terre et choisi l'exil en France afin d'échapper au joug communiste. Les réfugiés Hmongs fuyant les persécutions sont actuellement parqués dans un camp situé dans la province de Petchabun, en Thaïlande. Or des accords entre les autorités laotiennes et thaïlandaises prévoient leur rapatriement forcé à court terme, ce qui mettrait leur vie gravement en danger. Compte tenu des liens historiques entre la France et cette communauté, elle lui demande quelles sont les intentions de la France, berceau des droits de l'homme, afin de venir en aide à ce peuple en proie à une extermination connue de tous.

Texte de la réponse

La situation de la population hmong est en effet préoccupante et est suivie attentivement par le ministère des affaires étrangères, en liaison avec nos partenaires européens et les organisations internationales concernées, aussi bien au Laos qu'en Thaïlande, où un nombre important de Hmongs ont trouvé refuge. À titre national ou dans le cadre européen, la France a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements concernés à traiter cette question dans le respect des droits de la personne. Ce sujet ne manque pas d'être abordé à chaque rencontre de haut niveau, par exemple, lors de l'entretien du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie avec le ministre laotien de la sécurité publique au début du mois de septembre. Pour sa part, l'Union européenne a récemment invité la Thaïlande à coopérer avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et les pays disposés à accepter la réinstallation de Hmong sur leur territoire. La France est, à chaque fois, partie prenante des initiatives de l'UE concernant la situation de la minorité hmong. La France entend poursuivre le dialogue exigeant et vigilant déjà engagé avec les Laotiens sur la question hmong, ainsi que ses efforts en faveur du développement du Laos, sans distinction de l'origine ethnique des populations auxquelles cette aide s'adresse.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7813

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6212

Réponse publiée le : 4 décembre 2007, page 7651